Traité Kilaïm

Michna 2 - Chapitre 1

הַקִּשּׁוּת וְהַמְּלָפְפוֹן,
אֵינָם כִּלְאַיִם זֶה בָּזֶה.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר, כִּלְאָיִם.
חֲזֶרֶת וַחֲזֶרֶת גַּלִּים,
עֲלְשִׁין וְעַלְשֵׁי שָׂדֶה,
כְּרִישִׁים וּכְרֵישֵׁי שָׂדֶה,
כֶּסְבָּר וְכֶסְבַּר שָׂדֶה,
חַרְדָּל וְחַרְדָּל מִצְרִי,
וּדְלַעַת הַמִּצְרִית וְהָרְמוּצָה,
וּפוֹל הַמִּצְרִי וְהֶחָרוּב,
אֵינָם כִּלְאַיִם זֶה בָּזֶה.

Le concombre et la citrouille ne sont pas des mélanges interdits l'un avec l'autre. Rabbi Yehouda dit : [Ce sont] des mélanges interdits. La laitue et la laitue des montagnes, les endives et les endives des champs, les poireaux et les poireaux des champs, la coriandre et la coriandre des champs, la moutarde et la moutarde égyptienne, la courge égyptienne et la remoutsa (courge amère adoucit dans des cendres chaudes), la fève égyptienne et le 'harouv (légumineuse qui ressemble au caroube) ne sont pas des mélanges interdits l'un avec l'autre.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions